

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20241217DEC136

Objet: Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2024-814 - Acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'accord cadre n° 2024-814 relatif à l'acquisition et à la maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT conclu avec la société Pythéas,

CONSIDERANT QUE les modalités de règlements des comptes définies par le CCAG-Technologies de l'Information et de la Communication (CCAG TIC) ne sont pas adaptées au déroulement des différentes étapes du projet,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché public n° 2024-814 :

- Titulaire : PYTHEAS SAS – 13797 AIX EN PROVENCE
- Dénomination du marché : acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT
- Objet de l'avenant : modification des modalités de règlement (article 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

**Acquisition et maintenance des nouveaux outils du centre de
services de la DSIT**

Accord cadre n° 2024-814

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

la société PYTHEAS, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est fixé à Europarc du Pichaury Bat B8 – BP 10262 – 13797 AIX EN PROVENCE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence, sous le numéro 390 727 485, représentée par son Président, Monsieur Denis SENNECHAE, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 21 août 2024, la Ville de BRON a confié à la société PYTHEAS l'accord-cadre n° 2024-81415 relatif à l'acquisition et à la maintenance des nouveaux outils du centre de services de la DSIT pour une durée ferme de 4 ans à compter de la notification.

En cours d'exécution, il s'avère que l'article 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatif aux modalités de règlements des comptes n'est pas adapté au déroulement des différentes étapes du projet qui est décomposé en 5 phases. Aussi, il convient de revoir la structuration de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et de modifier les modalités de paiement.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : MODIFICATION DU CCAP

Les articles 8 et 8.1 du CCAP sont désormais les suivants :

8- Modalités de règlement des comptes

Par dérogation à l'article 11 du CCAG-TIC, les paiements se feront selon les modalités suivantes :

8.1 Acomptes et paiements partiels définitifs

Le règlement des prix du marché interviendra par acomptes comme suit :

Prestations (conduite de projet, spécifications, paramétrage, installation, recette, documentation et mise en œuvre des interfaces)

Ces prestations seront payées à 100 % après validation de la réception par la Ville de Bron de chacune des phases, selon les modalités suivantes :

- 30 % du prix des prestations de mise en ordre de marche par le titulaire ;
- 30 % du prix des prestations à la validation d'aptitude par la commune ;
- 40 % du prix des prestations à la validation de service régulier par la commune.
-

Les délais applicables sont ceux du CCAG-TIC, soit 30 jours pour (VA) après l'annonce de la Mise en Ordre de Marche (MOM) par le prestataire, 30 jours pour la Vérification du Service Régulier (VSR).

Prestations de formations : Ces prestations seront payées à 100 % après réalisation de la formation, remise de l'évaluation de la formation et remise des attestations de formation.

Licences logicielles : les licences logicielles sont payées 100% à l'installation.

Support & maintenance : Ces prestations seront payées par acomptes annuels à terme à échoir.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA DPGF

Afin de simplifier les paiements, les différentes lignes composant la DPGF ont été réparties en fonction des 2 modules. La nouvelle DPGF est jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DU CCAP

Il convient de rajouter « les articles 8 et 8.1 dérogent à l'article 11 du CCAG TIC »

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

A Aix en Provence..., le 10 décembre 2024

PYTHEAS

Denis Sennéchaël

Le Maire de BRON,

Jérémie BRÉAUD

PYTHEAS
Europarc de Pichaury - BP 262 000
13797 AIX en PROVENCE Cedex 03
Tél. (+33) 4.42.39.45.33
Fax (+33) 4.42.39.79.39
www.pytheas.com

Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des services informatiques (ITSM) et de gestion des actifs informatiques (ITAM)

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

L'ensemble des lignes en vert doit être complété sous peine d'irrégularité de l'offre.
En cas de gratuité ou de prestation incluse dans l'offre, mettre 0.

DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)					HT	TVA	TTC
Initialisation et installation technique					18 056,00 €	1 620,00 €	9 720,00 €
Installation et intégration dans l'architecture existante		1	Forfait		2 700,00 €	540,00 €	3 240,00 €
Cadrage et lancement du projet		1	Forfait		1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
Elaboration du dossier d'architecture technique		1	Forfait		900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Mise en place des interfaces		1	Forfait		2 700,00 €	540,00 €	3 240,00 €
Licence de la solution PYTHEAS		1	Forfait		9 956,00 €	1 991,20 €	11 947,20 €
Phase 1 - Module Gestion de l'inventaire automatique et Gestion de Parc					6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet		1	Forfait		900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée		1	Forfait		720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette		1	Forfait		1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation		1	Forfait		1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données		1	Forfait		360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations		1	Forfait		760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)		1	Forfait		320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 2 - Module Incidents					6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Pilotage et coordination du projet		1	Forfait		900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Conception détaillée		1	Forfait		720,00 €	144,00 €	864,00 €
Paramétrages, développements et recette		1	Forfait		1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Documentation		1	Forfait		1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Reprise de données		1	Forfait		360,00 €	72,00 €	432,00 €
Formations		1	Forfait		760,00 €	152,00 €	912,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)		1	Forfait		320,00 €	64,00 €	384,00 €

Phase 3 - Module Demandes et catalogue de services					
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Documentation	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Reprise de données	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Formations	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 4 - Module Problèmes					
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Documentation	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Reprise de données	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Formations	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Phase 5 - Module Changements					
Pilotage et coordination du projet	1	Forfait	6 120,00 €	1 224,00 €	7 344,00 €
Conception détaillée	1	Forfait	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
Paramétrages, développements et recette	1	Forfait	720,00 €	144,00 €	864,00 €
Documentation	1	Forfait	1 980,00 €	396,00 €	2 376,00 €
Reprise de données	1	Forfait	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
Formations	1	Forfait	360,00 €	72,00 €	432,00 €
Assistance au démarrage (MOM, VA, VSR)	1	Forfait	760,00 €	152,00 €	912,00 €
	1	Forfait	320,00 €	64,00 €	384,00 €
Autres prestations					
Formations Administrateurs fonctionnels	1	Forfait	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
	1	Forfait	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
Maintenance et Support (M&S) - tarif annuel (OnPremise)					
Maintenance du module Gestion des services informatiques (ITSM) - Ticketing	3 ans	Forfait annuel	29 868,00 €	5 973,60 €	35 841,60 €
			29 868,00 €	5 973,60 €	35 841,60 €
TOTAL DPGF			79 624,00 €	13 933,60 €	83 601,60 €

Pour rappel, les prestations font l'objet d'une garantie minimale d'un an (article 36.1 du CCAG-TIC)

Soit une maintenance annuelle de 9956 € HT par an au-delà de la période de garantie